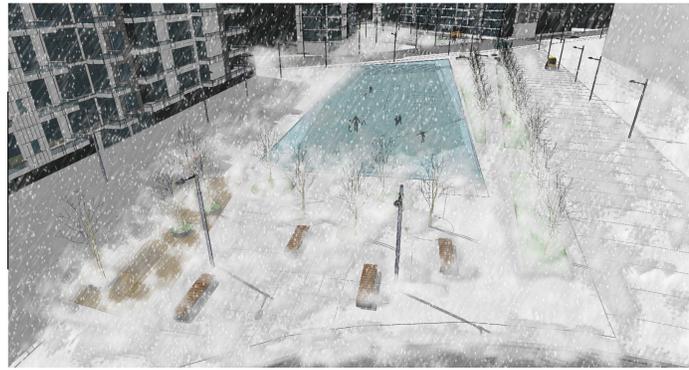


Mon Quartier des Neiges



Perspective d'ambiance hivernale



Perspective d'ambiance d'un espace semi-public

Introduction

La zone d'intervention du secteur Namur/Jean-Talon Ouest est délimitée par les rue Victoria, Jean-Talon Ouest, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré.

La proposition porte sur l'aménagement et le design urbain de l'espace de type public situé à l'intérieur de la zone. Toutefois, nous avons proposé des interventions supplémentaires sur des îlots adjacents afin d'encadrer la réussite du quartier dans une perspective à moyen et long terme.

Sens des lieux

Afin de créer un sens des lieux unique, nous avons proposé la modification de la rue Paré en élargissant l'emprise de la rue afin d'introduire un parc linéaire multifonctionnel qui sert d'espace névralgique au cœur du quartier. Ce parc central (Parc des Neiges) sert également de stratégie de mise en marché, en créant une adresse unique à laquelle les nouveaux résidents pourront s'associer. Le parc permettra également de dégager des vues, mettant ainsi en valeur les immeubles qui y seront érigés.

Trame urbaine

La trame urbaine de ce secteur triangulaire de Côte-des-Neiges représente le lien entre la trame urbaine des îlots est-ouest de Côte-des-Neiges (établis par l'ancien ruisseau du Chemin de la Côte-des-Neiges) et le plan de Cité Jardin de Ville Mont-Royal. Cette « pointe de tarte » se trouve donc à concilier les deux trames urbaines et nous considérons que la forme de cette rencontre urbaine devra être maintenue et célébrée. La trame urbaine restera donc essentiellement intacte à l'exception de l'élargissement de la rue Paré pour la création du nouveau parc, l'addition de nouvelles rues comme extension des quartiers limitrophes et la fermeture en voie piétonnière d'une portion de la rue Buchan à l'est de l'avenue Mountain Sights.

Diversité des espaces publics

Parc central « Parc des Neiges » : Le parc inclura des mails piétonniers de chaque côté (nord et sud) limités par deux rangées d'arbres, des espaces verts en relief et des espaces aménagés verts ainsi que des surfaces dures avec une diversité de traitements permettant une multitude d'activités - pétanque, jeux d'enfants, jeux d'adresse, promenades, détente, etc.

Parc Victoria : Ce parc sera créé par la fermeture de cette portion de l'avenue Victoria et sera aménagé en surface majoritairement dure; il inclura un passage réservé aux véhicules d'urgence et servira de porte d'entrée au nouveau quartier.

Passage piétonnier Buchan : Afin de faciliter l'accès piétonnier à la station de métro Namur, une section de la rue Buchan, immédiatement à l'est de l'avenue Mountain Sights, sera fermée aux véhicules et réaménagée en passage piétonnier et cyclable.

Typologie des immeubles

La plupart des immeubles seront à usage multifamilial, avec des hauteurs de 4 à 8 étages, des revêtements de brique et de grandes surfaces de verre.

Mixité - Commercial au RDC

Le rez-de-chaussée des bâtiments permettrait l'insertion d'espaces commerciaux afin de pouvoir offrir des services locaux aux résidents et de créer une animation au quartier.

Piste cyclable

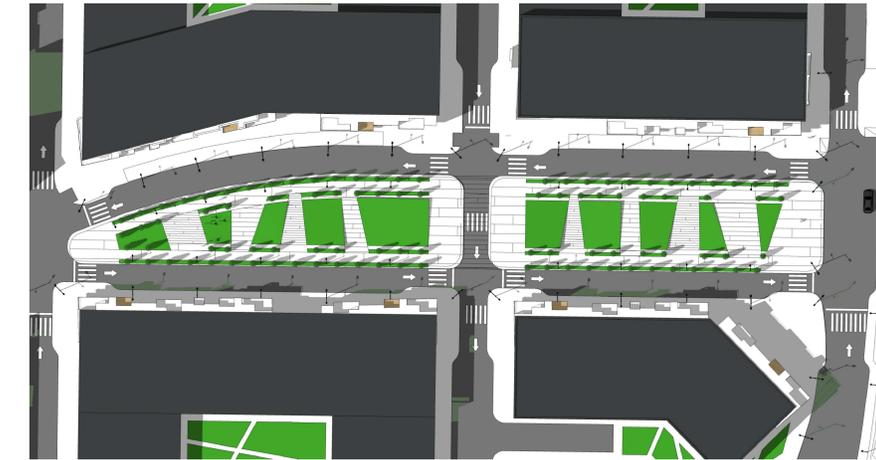
La piste cyclable proposée sur la rue de la Savane sera plutôt aménagée sur la rue Paré, longeant ainsi le nouveau parc linéaire et permettant de le relier aux deux stations de métro, Namur et de la Savane.

Bixi

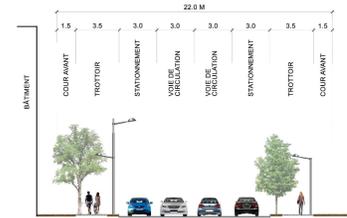
Des stations de Bixi seront prévues le long de la nouvelle piste cyclable.



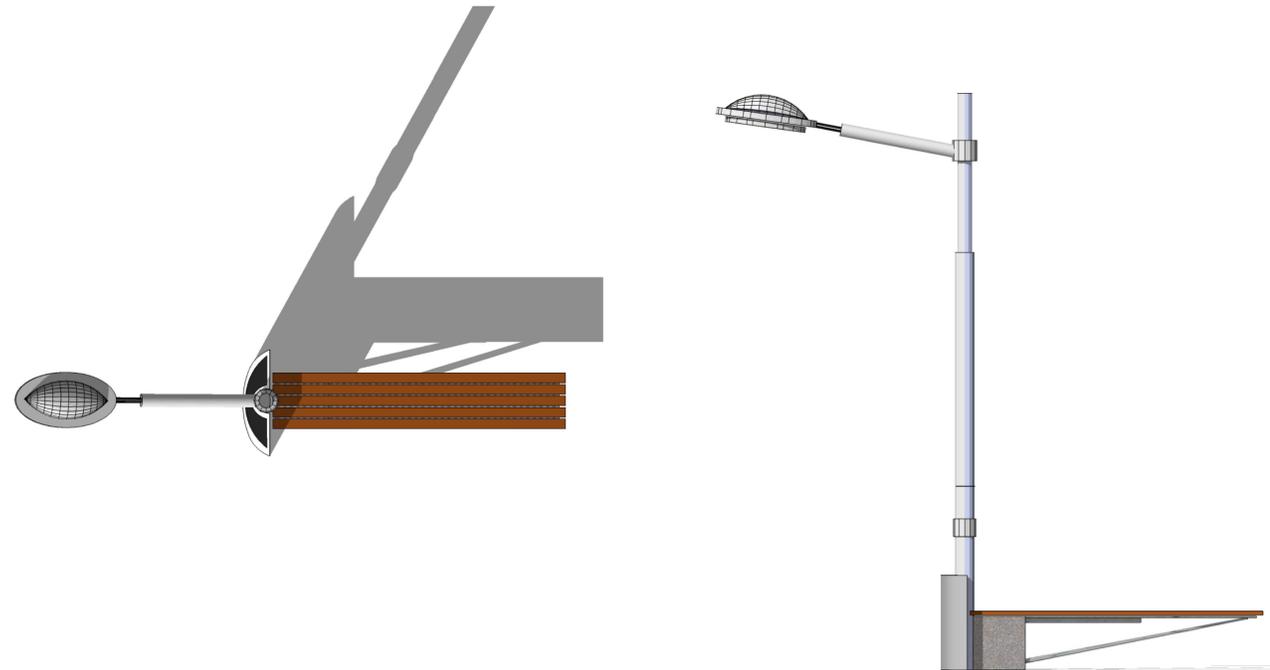
Plan partiel d'un segment type de l'avenue Mountain Sights, échelle 1:200



Zoom sur le parc linéaire Paré, échelle 1:600



Coupe d'un segment type de l'avenue Mountain Sights, échelle 1:200



Représentation en plan, élévation et perspective d'un détail significatif en de l'appropriation des lieux, échelle 1:20

